



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2023.**

**Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Quorum : 15

**PRESENTS :** M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELOT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :  
Virginie DELEAU

**PROCURATIONS :** Mme VIAL Marjorie à Mme HOCQUET Marina - M. BELTRANDO Philippe à M. CHABAUD Pierre-Yves - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - Mme DOMANICO Evelyne à M. PIGNOL Claude.

Pour : 22

**ABSENTS (Excusés) :**

Contre : 6 (Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale)

Abstentions : 1 (Mme DOMANICO Evelyne)

**N° DELIB\_31\_2023**

**Objet : Augmentation de capital et modification des statuts de la société publique  
locale SOLEAM**

*Rapporteur : Marc DEL GRAZIA, Maire*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1531-1 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 46/2021 portant participation de la commune au capital de la SPL SOLEAM ;

**CONSIDERANT** la volonté de la SOLEAM d'augmenter son capital, entraînant de fait une modification de ses statuts ;

**CONSIDERANT** que la ville de Roquefort-la Bédoule est actionnaire de la SOLEAM ;

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, la ville doit délibérer préalablement aux modifications statutaires de la SOLEAM ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'augmentation de capital en numéraire, par la création de 10 000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 100 euros, soit un montant de 1.000.000 euros sans prime d'émission ; et de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

**APPROUVE** la modification de l'article **7** des statuts de la SPL SOLEAM, désormais rédigé comme suit :

*« le capital social a été augmenté par l'émission d'actions à hauteur de 1.000.000 euros en numéraire. Ces nouveaux apports portent le capital social à la somme de SIX MILLIONS EUROS (6.000.000 euros) divisé en 60 000 actions de 100 € de valeur nominale chacune. »*

**AUTORISE** le représentant de la collectivité à voter aux assemblées générales de la SPL SOLEAM en faveur de l'augmentation de capital de la société comme suit :

- Montant : de 1.000.000 (un million euros) souscrits en numéraire, sans prime d'émission
- Souscripteurs : nouveaux actionnaires ou actionnaires actuels qui souhaitent augmenter leur part.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 29 juillet 2023.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20230629-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2023

Publication le : 29-06-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA